

**Objet : Mission de Maitrise d'œuvre  
Requalification du siège de la CCSR ainsi que du bâtiment des ordures ménagères**

**Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,**

**Vu** le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

**Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

**Vu** les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

**Considérant** la nécessité de passer un marché pour un marché de maitrise d'œuvre pour une mission portant sur la requalification du siège de la Communauté de Communes Sud Roussillon ainsi que du bâtiment des ordures ménagères, sis rue Jean Tharaud sur la commune de Saint-Cyprien. Le projet de requalification porte entre autres sur le renforcement de la performance environnementale du bâti, l'adaptation des constructions face au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

**Considérant** le montant estimatif de ce marché qui s'établit à 40 000 € HT,

**Considérant** l'offre présentée par la SOCIETE D'ARCHITECTURE LAURENT DUPORT pour un montant de 39 500,00 € HT ,

## DECIDE

### **ARTICLE 1 :**

De conclure avec la **SOCIETE D'ARCHITECTURE LAURENT DUPORT** un marché de maitrise d'œuvre pour une mission portant sur la requalification du siège de la Communauté de Communes Sud Roussillon ainsi que du bâtiment des ordures ménagères, sis rue Jean Tharaud sur la commune de Saint-Cyprien.

### **ARTICLE 2 :**

Le montant de la dépense induite, soit **39 500,00 € HT** (forfait phase études : 27 000,00 € HT / forfait phase travaux : 12 500,00 € HT) est inscrit au budget de Principal de la Communauté.

### **ARTICLE 3 :**

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

**15 JUIN 2023**

**Le Président**

**Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20230615-2023-06-21D-AU  
Date de télétransmission : 15/06/2023  
Date de réception préfecture : 15/06/2023

**D  
E  
C  
I  
S  
I  
O  
N**